

Convocation du Conseil Municipal.

M. M. les Conseillers Municipaux se
reuniront à la Mairie, à 7 heures ½ du
matin, le Dimanche 8 Septembre, en
Session ordinaire.

Objet de la Séance

1. Assistance aux veillards
2. Révision de la liste électorale au tribunal
de Commerce.
3. Demande de soutien de famille
4. Affaires diverses et communications.

Rozé, le 4 Septembre 1907.

Le Maire,

L. Sauvageot

Session ordinaire d'août

Séance du 8 septembre 1907

L'an mil neuf cent sept, le huit du mois de septembre
à 7 heures et demie du matin.

Le conseil municipal de la commune de Rozé, devant l'
convocation par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de M. Sauvageot Maire pour la
session ordinaire d'août.

Présents : M. H. Sauvageot, Clergeau, Rambaud, Paltay,
Hervé, Fouquet Gendron, Armand Roine, Lozon, Lancelot F.,
Bouvier, Gauvin, Vigier, Dailland, Babinaud, Paby,
Pineau

Absents : M. H. Lemercier, Vigeron, Babonneau & Gaubert

Conformément à l'article 58 de la loi du 5 avril 1884, il a
été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein
du conseil, M. Vigier ayant obtenu la majorité des suffrages
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans discussion.

Assistance aux vieillards... Révision trimestrielle de la liste des assistés.

M^r le Maire fait connaître au Conseil municipal que plusieurs personnes assistées de la commune reçoivent des secours de leurs descendants entre autres.

Mme Chantier V^e Boëcchion, rue du Petit-Baron } Reçut 5 francs par mois

Mme Morissette V^e Rousseau } au Port-au-Blé Reçut 3 francs par mois

Pour éviter les abus qui pourraient se produire au sujet de l'assistance aux vieillards le Conseil décide qu'une liste de tous les assistés de la commune sera remise à tous les conseillers pour contrôler.

M^r le Maire donne lecture au Conseil d'une note de la mairie préfectorale en date du 2 mai 1907, sur sujet de l'hospitalisation des nommés Lechat Jacques et Gaillard Marie V^e Dugast.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide qu'en raison de la situation spéciale du nommé Lechat il y a urgence de l'hospitaliser.

Quant à la reine Dugast, le conseil approuve la question pour renseignements complémentaires mais il demande que l'all^e mon^e lui accorde jusqu'au 1^{er} mai 1907

Liste électorale du tribunal de commerce - (Révision) Nomination de 2 délégués

Sur terms de la loi du 8 Décembre 1883, le Conseil procède à la nomination de deux membres pour assister M^r le Maire à l'établissement de la liste électorale au Tribunal de commerce.

Sont nommés à cet effet M^r Bourcier & Lancelot Félix

Demande de soutiens de famille.

Le conseil municipal donne un avis très favorable aux demandes de dispenses pour soutiens de familles des retournés ci-après.

1^e Pichaud, classe 1897 - rue Félix Faure

2^e Le Borgne, classe 1895 - aux chapelles

Location des presbytères.

M^r le Maire donne lecture au conseil du bail qu'il a établi contradictoirement avec Messieurs les curés de St Paul & de Roff, au sujet de la location des bâtiments communaux à usage de presbytère, pour ces deux prêtres.

Le conseil municipal, après lecture du bail, en approuve sans restriction les clauses & termes.

Le conseil envoie à la commission des travaux Publics l'inventaire des travaux à faire dans ces presbytères avant l'établissement de l'Etat des lieux.

Dépenses imprévues.

M^r le Maire donne connaissance au conseil des mandats imputés sur le crédit des dépenses imprévues du 1^{er} janvier aux

1er Septembre 1907 et dont le montant s'élève à 241.85
Savau

Objet du paiement	Montant
Bijou et fantaisie	10
Rousteau	20
Goulin du Contour P'te	39.15
Gauthier	20
Rousteau	20
Pachet du Loup 1907	1 paix de mai
Buet fils	3.75
Pielot	20
Souquet	6
Poussain fils	2.5
Souquet	5.75
Pachet du Loup 1907	6
Bœuf fils	18.25
et	15
Recensement Municipal	5
Caille	0.35
	241.85
Total	

Le Conseil municipal après examen des mandats délivrés en approuve le montant s'élèvant à la somme de 241.85

Affaire Brunellière. - Honoraires des experts. M. le Maire fait remonter au Conseil que le montant des frais et honoraires des experts dans le litige qui existait entre la commune de Roze et Monsieur Brunellière est de 317.70. A répartir dans la somme suivante :

à M. Rabanneau, expert de la commune 89.20
à M. Furet, expert de M. Brunellière 91.00
à M. Martin, expert du Conseil de Préfecture 137.50

Il invite le conseil à vouloir bien voter cette somme

Le Conseil municipal vote le montant des frais et honoraires aux experts ci-dessus désignés soit 317.70. Cette somme sera prélevé sur le reliquat du budget supplémentaire de 1907.

Rue Chupier. - Numérotage. - Le Conseil désigne M. H. Daullard et Patry pour s'occuper du numérotage de cette rue.

Eclairage. - M. le Maire rend compte de ses démarches auprès des Directeurs de l'Urbaine à gaz au sujet de l'extension de l'éclairage dans la commune.

Cette question donnant lieu à une discussion assez étendue le conseil, comme suite à sa délibération du 26 Mai 1907, décide que les nouveaux candélabres seront installés dans les chemins ou voies ci-dessous désignées et dans les proportions ci-après.

Conseil	
chemin de la Haute-Sle, entre Croutemoulle et Rœuf. 14 lanternes	
Rue Nationale aux Bras-Daubuis	6 -
Rue de la Sère	2 -
Rue du Puits-Baron	1 -
Rue de l'Industrie	1 -
Chemin de la gare (au-delà du pont de Pont-au-Bœuf)	1
Total	<u>25 lanternes.</u>

Pour résumer cette question au sujet de l'emplacement de ces lanternes, une commission composée de Messieurs Rosiné le Bourcier pour les propriétaires des îles et Messieurs Fouquet et Pijot pour Pont-Rousteau sera chargé de s'entendre avec la compagnie.

Indemnité de logement. M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de M. le Préfet d'arrondissement du 29 Juillet 1907, relative à l'indemnité de logement à accorder à M. Gossaud, instituteur adjoint marié. Il invite le conseil à vouloir bien se prononcer sur l'indemnité à allouer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré maintient le taux de cette indemnité, à 15 francs par an, chiffre habituellement accordé.

Note de crédit. M. le Maire fait connaître au conseil municipal que par suite de l'indemnité de logement accordée à M. Breteyne, instituteur adjoint à l'école des filles de St Paul, le crédit de 20 francs porté au budget supplémentaire sera insuffisant d'une somme de 25 francs.

Il invite le conseil à vouloir bien voter cette somme complémentaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote la somme de 25 francs à prélever sur le reliquat du budget supplémentaire de 1907.

Logement d'Hypothèque. M. le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M. Julien Marchais, relative à une maison située à la Blanche qu'il loue à la commune et destinée à M. Sylvestre instituteur adjoint au Bouvet. Cette maison est louée majoritairement le prix annuel de 120 francs payable par trimestre. La location commencera au 1^{er} Septembre 1907.

Le conseil municipal accepte les conditions de cette location.

Chemin de Petites Communication. M. le Maire de vote d'une subvention départementale

M. le Maire donne communication au conseil d'une note de la Préfecture en date du 7 Septembre 1907, au sujet du dragage d'un afferissement formé dans la Sère par suite de l'affaissement du chemin communal N° 4 et l'informe que le conseil général dans sa dernière séance a voté une subvention de 2700 francs pour participation dans les dépenses de ce travail.

Conseil

Sapeurs-pompiers

Construction d'un abattoir municipal. M^e le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de M^e le Président en date du 11 juillet 1907, relative aux boucheries d'animaux et à la construction d'un abattoir municipal dans la commune de Pess'.

Il invite le conseil à veiller bien en délibérer.

Le conseil municipal après discussion, accepte en principe la construction d'un abattoir municipal dans la commune, et décide que la commission des Travaux Publics sera chargée de réunir tous les renseignements utiles pour cette question et de se mettre en rapport avec la Société Générale des abattoirs municipaux de France.

La création d'un établissement serait d'une très grande utilité pour la population.

Sapeurs-pompiers. Demande de subvention. M^e le Maire donne lecture au conseil d'une demande de subvention formée par M^e Angebaud, lieutenant de la subdivision des sapeurs-pompiers de la commune de Rezé.

en faveur de la Société de secours mutuels de la dite subdivision.
Le conseil municipal vote une subvention de 50 francs
à la Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de la commune
de Rose à prélever sur le reliquat du budget supplémentaire de
1907, et autorise M. le Maire à acheter le matériel complémen-
taire indispensable suivant note de M. le Lieutenant commandant
la subdivision et suivant les fonds disponibles inscrits au
budget Partie 40 — 72 & 86.)

Fait et délibéré
les jours mois & an des dits

St George, St Peter Bishopgate, St Paul
St John, St Paul, St Thomas, Moyses
St Cyprian, St Lazarus, St Michael
St Lawrence, St Bartholomew, St Peter
St Peter, St Paul, St Peter, St Paul